



Réunion ordinaire du conseil

PROCÈS-VERBAL

**le lundi 27 mai 2019
19 h 00**

Conseil: Paula Assaly, maire
Lawrence Bogue, conseiller
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Robert Lefebvre, conseiller
Yves Paquette, conseiller
Antonios Tsourounakis, conseiller

Personnel présent: Daniel Gatien, directeur général
Christine Groulx, greffière
Philippe Timbers, trésorier
Guillaume Boudrias, gestionnaire de projets, génie civil
Nicole Trudeau, directrice des loisirs et du tourisme
Dominique Dussault, directrice des ressources humaines
Martin Perron, surintendant des services environnementaux
Manon Belle-Isle, urbaniste
Jean-Claude Miner, chef du service du bâtiment
Alain Lavoie, surintendant des travaux publics
Daniel Gascon, chef des pompiers

1. Réflexion et ouverture de la réunion

Le conseiller Raymond Campbell récite la réflexion d'ouverture et Madame le maire la reconnaissance du territoire.

Le maire ouvre la réunion à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-127-19

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour après l'ajout du sujet suivant à l'article 11. Avis de motion:

11.1 Code vestimentaire et discussion sur l'augmentation des amendes pour les gens qui déposent des ordures à des endroits interdits à la réunion du 10 juin.

Adoptée

3. Déclarations de conflits d'intérêts

4. Adoption des procès-verbaux

Aucun.

5. Rapports du maire et des conseillers

Des rapports verbaux sont faits.

6. Présentations

Aucune.

7. Délégations

7.1 Madame Johanne Séguin, réf.: Révision de facture

Madame Johanne Séguin résume son dossier au conseil.

8. Période de questions

Aucune.

9. Sujets pour action

9.1 Ministère des Transports de l'Ontario - Remplacement des ponts

R-128-19

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que le ministère des Transports de l'Ontario procédera aux remplacements des deux ponts situés à l'intersection du chemin de Comté 17 et de l'Autoroute 34, et;

Attendu que le ministère des Transports de l'Ontario souhaite effectuer des changements majeurs de configuration des bretelles d'accès et de sorties ainsi que des voies d'accélération et de décélération du chemin de comté 17, et;

Attendu que les Comtés Unis de Prescott et Russell procéderont à une évaluation par les pairs des configurations connues sous les Options A et B présentées par le ministère des Transports de l'Ontario le 30 novembre 2017, et;

Attendu que ces options ont été rejetées de la part du ministère des Transports de l'Ontario sans en informer les municipalités impliquées, et;

Attendu que la ville de Hawkesbury peut soumettre une objection par le biais du processus d'évaluation environnementale pour les installations provinciales de Transport, et;

Attendu que la date limite pour soumettre cette objection est le 27 mai 2019.

Qu'il soit résolu que l'administration soit mandatée de soumettre une objection suivant le processus décrit par les Normes et Pratiques environnementales pour les installations provinciales de transport se basant sur l'évaluation par les pairs effectuée par les Comtés unis de Prescott et Russell, tel que recommandé au document 2019_REC_35.

Adoptée

9.2 Projet Clément – Services municipaux sur le boulevard Cartier

R-129-19

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu que la Ville a procédé à des travaux majeurs sur le boulevard Cartier en avril 2014 pour le remplacement des égouts pluviaux, des égouts sanitaires et des conduites d'alimentation en eau potable, y compris la réfection des voies de circulations des boulevards Cartier et Cécile, et;

Attendu que le développeur C.H. Clément Construction Inc. a/s Charles Clément entamait des demandes d'amendements au Plan officiel et au Règlement de zonage pour les propriétés sises au 888-920, boulevard Cartier, désignées comme étant les parties des lots 11 et 12 du Plan M-18, parties 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 & 13 du Plan 46R-1380 et parties 1, 2 & 3 du Plan 46R-1453, dans la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott, et;

Attendu que le projet proposé sur le boulevard Cartier était un développement résidentiel de type condominium qui comprenait sept bâtiments multirésidentiels de huit unités et un bâtiment multirésidentiel de dix unités pour un total de 66 unités résidentielles, et;

Attendu que le développeur C.H. Clément Construction Inc. ainsi que la Ville voulaient en profiter lors des travaux de réfection du boulevard Cartier pour minimiser les coûts ainsi que d'éviter d'effectuer des travaux sur un boulevard nouvellement reconstruit, et;

Attendu que les coûts pour la construction des services supplémentaires sur le boulevard Cartier sont de l'ordre de 50 777,86\$ et que ceux-ci n'ont jamais été reconnus et demeurent impayés par C.H. Clément Construction Inc.

Qu'il soit résolu qu'un règlement en vertu de l'article 391 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* soit adopté par le conseil afin d'assurer que les coûts encourus par la Ville soient payés par le propriétaire existant ou futur desdits terrains, tel que recommandé au document 2019_REC_21.

Adoptée

9.3 Modifications au code de déontologie

R-130-19

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que le conseil a adopté le code de déontologie le 25 février dernier, et;

Attendu que le conseil a nommé le commissaire à l'intégrité le 25 mars dernier, et;

Attendu que certaines modifications d'ordre administratif doivent être apportées à ce code.

Qu'il soit résolu d'adopter un règlement visant à modifier le code de déontologie pour le conseil et les conseils locaux, tel que recommandé au document 2019_REC_39.

Adoptée

9.4 Demande pour révision de facture Johanne Séguin

R-131-19

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu que madame Johanne Séguin a soumis une demande pour effacer les frais d'intérêt ajoutés à sa facture d'eau, et;

Attendu que la Ville n'a aucun document endossé par le Conseil municipal du temps de l'entente entre l'ancien maire, monsieur René Berthiaume et l'ancien directeur général, monsieur Jean-Yves Carrier, et;

Attendu que le dernier Conseil municipal a refusé la demande de madame Séguin, soit celle d'annuler les frais d'intérêt (résolution R-153-17).

Qu'il soit résolu que le Conseil municipal maintienne la décision antérieure, soit celle de refuser d'effacer les frais d'intérêt de la facture d'eau de madame Séguin, tel que recommandé au document 2019_REC_38.

9.5 Renouvellement des assurances de la Ville

R-132-19

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Yves Paquette

Attendu qu'une invitation à soumissionner a été lancée au début du mois de mai lorsque la compagnie BFL a avisé la Ville d'une augmentation substantielle de ses primes d'assurances, et;

Attendu que les quatre firmes qui ont soumissionné en 2018 ont été invitées, et;

Attendu que seulement deux soumissions ont été reçues.

Qu'il soit résolu de renouveler les assurances avec la compagnie BFL Canada pour la période du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020 pour un montant de 282 246\$ plus les taxes applicables, tel que recommandé au document 2019_REC_44.

Adoptée

9.6 Programme de communications

R-133-19

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Attendu que la Ville désire augmenter son profil, et;

Attendu que le conseil municipal a souligné qu'il souhaitait améliorer les communications internes et externes.

Qu'il soit résolu d'accorder un contrat à la firme Hawkmyer au montant de 44 500\$ pour leur service de reportage vidéo pour notre communauté, tel que recommandé au document 2019_REC_40.

Adoptée

9.7 Mise à jour du plan d'affaires

R-134-19

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de recevoir la mise à jour du plan d'affaires, tel que recommandé au document 2019_REC_41.

9.8 Rémunération des non-syndiqués

R-135-19

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Lawrence Bogue

Attendu que les augmentations salariales des employés non-syndiqués suivaient, avant le 11 mars 2019, les augmentations salariales des employés syndiqués par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), local 1026, et;

Attendu que les employés non syndiqués ont reçu en mars 2019 une augmentation salariale de 1,5% pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Qu'il soit résolu de garder la date du 1er avril comme date annuelle d'évaluation salariale et d'approuver une hausse des grilles salariales des employés non syndiqués de 1,5% rétroactif au 1er avril 2019. Seuls les employés actifs auront droit à une augmentation salariale tel que recommandé au document 2019_REC_42.

Adoptée

9.9 Évènements supportés par la Ville

R-136-19

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que la ville de Hawkesbury organise ou soutient de nombreux événements dans la communauté, et;

Attendu que la Ville a une population active qui assiste aux événements et fait souvent la demande à la Ville d'organiser ou soutenir davantage d'événements, et;

Attendu que les événement publics nécessitent l'appui de l'administration de la ville de Hawkesbury en prévoyant que tous les permis, permissions et assurances requis sont en place pour assurer la protection des organisateurs, participants, résidents et les principaux intervenants.

Qu'il soit résolu d'ajouter le « Festirive » Western, la fête de fin d'été, et le tournoi de golf au profit des activités pour nos jeunes, organisés par des conseillers municipaux aux événements soutenus par la ville de Hawkesbury, tel que recommandé au document 2019_REC_43.

Adoptée

10. Règlements

10.1 N° 32-2019 un règlement fixant des droits et des redevances pour des travaux effectués par la Ville pour le raccordement d'eau et d'égout au boulevard Cartier

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

Adopté

10.2 N° 33-2019 pour modifier le règlement N° 13-2019 qui adopte un Code de déontologie des membres du conseil et des conseils locaux de la ville de Hawkesbury

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

Adopté

10.3 N° 30-2019 pour établir la rémunération du Maire (modifié). Anglais seulement

Ayant déclaré un conflit d'intérêts à ce sujet, le maire Paula Assaly quitte la salle durant les discussions et le vote. Le conseiller Antonios Tsourounakis préside la réunion.

R-137-19

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu d'accorder au Maire une augmentation de 25% représentant 9 828\$, pour un salaire annuel de 45 411\$ rétroactif au 1er décembre 2018 et de procéder à la révision complète du règlement de la rémunération du conseil.

Adoptée

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

Adopté

Après la discussion et le vote, le maire reprend la présidence.

11. Avis de motion

Je, Paula Assaly, donne avis qu'à la réunion du 10 juin je présenterai une motion visant à établir un code vestimentaire pour les employés ainsi qu'une motion pour discuter avec l'Administration de l'augmentation des amendes chargées aux gens qui déposent des ordures à des endroits interdits.

12. Rapports des services et demandes d'appui

12.1 Rapports mensuels

R-138-19
Proposé par Robert Lefebvre
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu de recevoir les rapports mensuels d'avril 2019.

Adoptée

12.2 Calendrier des réunions

R-137-19
Proposé par André Chamaillard
Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'adopter le calendrier des réunions du mois de juin 2019.

Adoptée

13. Période de questions des membres du conseil

Des questions sont posées.

Le conseil ajourne temporairement à 20h55 et la réunion reprend à 21h10.

Le personnel administratif quitte la réunion à 20h55 à l'exception de Daniel Gatien et Christine Groulx.

Le conseiller André Chamaillard quitte la réunion ayant déclaré un conflit d'intérêt à l'article qui doit être discuté à huis clos.

14. Réunion à huis clos

André Chamaillard déclare un conflit d'intérêt (La vente du terrain peut avoir un impact sur la propriété appartenue par son fils et son gendre.)

R-140-19
Proposé par Robert Lefebvre
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 21h10 pour discuter de l'article 14.1 selon le paragraphe 239(2)(c) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Adoptée

R-141-19
Proposé par Robert Lefebvre
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu de réouvrir la réunion à 21h40.

Adoptée

14.1 Offre d'achat, réf.: Christ-Roi

Pour discussion.

15. Règlement de confirmation

16. Ajournement

R-142-19
Proposé par Lawrence Bogue
Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 21h40.

Adoptée

Paula Assaly, maire

Christine Groulx, greffière